



Montrouge, le 14 novembre 2020

Monsieur le Maire,

Je vous ai adressé la demande ci-dessous par courrier postal le 21 septembre, demande pour laquelle je n'ai, à ce jour, aucun retour de votre part ou de vos services. Je vous renouvelle donc par lettre AR **ma demande de communication des arrêtés municipaux des 2 trimestres précédents le dernier conseil municipal du 16 octobre 2020**, et, comme le prévoit l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration pour les modes d'accès aux documents administratifs, **par l'envoi par courrier électronique et sans frais.**

**La loi pour une République numérique** du 7 octobre 2016 **vous demande de mettre en place le droit d'accès aux documents administratifs.** Cette loi a un objectif de transparence, qui a présidé à son adoption et qui consacre désormais le passage d'une logique de communication sous conditions des documents administratifs, à une culture de la diffusion spontanée des informations détenues par les administrations, afin d'en permettre l'exploitation et la valorisation par les bénéficiaires du droit d'accès. **Loi qui comprend des obligations de communication et de diffusion publique impliquant notamment la mise en ligne des documents.**

Une **obligation de publication** des données qui présentent un **intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental.**

Cette **obligation d'ouverture des données publiques (opendata)** pour **renforcer la transparence de l'action administrative** et de la **vie démocratique**, pour **identifier des leviers d'amélioration de l'organisation et de la gestion publiques, susciter l'innovation économique** par la création de nouveaux services.

Cet **accès aux documents administratifs n'étant pas encore mis en place par la ville de Montrouge** (source <http://www.opendatafrance.net>), je demande à exercer mon droit à la communication de documents administratifs.

Conformément à la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal et l'article L.2121-26 du Code général des collectivités territoriales, **je sollicite la communication du recueil des arrêtés réglementaires détenus par vos services.** Je souhaiterais donc en obtenir la communication régulière par courrier électronique sur une base trimestrielle (du 1/1/2020 au 31/3/2020, du 1/4/2020 au 30/6/2020...), à ce titre, je vous transmets mon adresse courriel : [contact@psmontrouge.net](mailto:contact@psmontrouge.net).

Dans cette attente et vous remerciant de l'attention portée à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, ma considération distinguée.

Daniel BRUYERE  
Secrétaire de la section du PS Montrouge